



VAUD

CHAUFFAGES ÉLECTRIQUES

Double offensive !



© Shutterstock

Le débat sur l'obligation de remplacer les chauffages électriques au 1^{er} janvier 2033 n'est pas près de faiblir. Quelque 22'000 logements, sans compter les commerces, les restaurants et d'autres entreprises, sont concernés. Une motion parlementaire a été déposée le 25 février par le député PLR Guy Gaudard afin de prolonger le délai de leur remplacement jusqu'en 2040. Soutenu par une cinquantaine de députés de droite, le texte exige aussi de nouvelles dérogations.

Par ailleurs, l'association Choc Electrique, engagée dans la défense des consommateurs et des propriétaires d'installations de

chauffage électrique, a annoncé avoir déposé une requête auprès de la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal. Cette action, qui vise la directive d'application du décret voté par le Grand Conseil, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025, a un effet suspensif.

Pour Jean-Pierre Mérot, président de Choc Electrique, ce décret « mal né et mal voté » témoigne d'une précipitation.

L'association dénonce un manque de concertation et une décision prise sans tenir compte des réalités du terrain. « Nous allons faire comme le village gaulois qui résiste, c'est ce que nous faisons depuis 2011. » L'association, qui compte 2062 membres,

dénonce également les conséquences économiques et environnementales d'un remplacement généralisé des installations électriques.

Le canton estime le coût moyen du remplacement d'un chauffage électrique par une pompe à chaleur air-eau à 58'000 francs. Et même si des subventions pouvant aller jusqu'à 20'000 francs, et une réduction d'impôt d'environ 8'000 fr. atténuent la facture, Jean-Pierre Mérot souligne que pour la majorité des propriétaires, qui ont un certain âge, le coût financier et la charge administrative et pratique d'une telle démarche est énorme. Une affaire à suivre. ■

Quelque 22'000 logements sont concernés par le remplacement des chauffages électriques.

ANNONCE

JEANFAVRE

AUTOMATION • TELECOM • IT • ELECTRICITE

JEANFAVRE SA • T. 021 652 43 43 • www.jeanfavre.ch
Chemin de Budron B13 • 1052 Le Mont-sur-Lausanne